

Angers Loire Métropole vous accompagne dans la rénovation de votre habitat dans le cadre de son programme « Mieux chez moi »

Ce dispositif, initié en juin 2013 par l'Agglomération angevine, vous permet de bénéficier de conseils et de financements pour vous aider dans votre projet d'amélioration de votre logement.

▪ En quoi consiste le programme « Mieux chez moi » ?

- C'est un accompagnement technique et financier proposé aux propriétaires modestes pour réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.
- Une équipe d'experts, mandatée par Angers Loire Métropole, est à votre disposition pour vous conseiller gratuitement sur les travaux à réaliser et vous accompagner dans le montage de votre dossier de demande de subventions.

▪ A qui s'adresse le programme « Mieux chez moi » ?

- Aux propriétaires privés* souhaitant améliorer leur logement, individuel ou collectif, achevé depuis plus de 15 ans et situé sur une des communes de l'Agglomération angevine.

** Sous conditions notamment de revenus pour les propriétaires occupants et de loyers pour les propriétaires bailleurs*

▪ Quels sont les travaux finançables* par le programme « Mieux chez moi » ?

- les travaux favorisant **les économies d'énergie**,
- les travaux **d'accessibilité ou d'adaptation des logements** aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicaps,
- les travaux pour **la sécurité et la salubrité de l'habitat**.

** Sous certaines conditions notamment d'occupation du logement et du type de travaux envisagés*

** Attention : les travaux ne doivent pas démarrer avant la validation du projet et le montage des dossiers de demandes de subventions*

Pour en savoir plus, contactez-nous :

- par téléphone au **02.41.43.00.00**
- par mail à **mieuxchezmoi@angersloiremetropole.fr**

Ou venez échanger avec l'équipe « Mieux chez moi » :

- le **jeudi de 10h à 14h** au n°8 place Freppel à Angers (proche de la cathédrale),
- **ou sur rendez-vous les autres jours.**

(fermé en août)